

COMMUNE DE CATENOY**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du lundi 13 mai 2024 à 19h00**

L'an deux-mil vingt-quatre, le lundi treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CATENOY, légalement convoqué s'est réuni en la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, Maire.

Présents : Messieurs RUBE, BATTISTON, LONGUET, FLEURY, HAZARD, HONORE, LEFEVRE

Mesdames DEMOUY, LEGRAND, SOILEN, PETREL.

Absents ayant donné pouvoir : Mme HANNESSE à M LONGUET,
M LAMBERT à M RUBÉ

Absentes excusées : MMES MITTELETTE et BROUET.

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11+ 2 Pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Date de convocation : 07/05/2024

Date d'affichage : 07/05/2024

ORDRE DU JOUR :

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION
- RETROCESSION DES VOIES ET RESEAUX, ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT RUE DU SAC
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- QUESTIONS DIVERSES S'IL Y A LIEU

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des présents et représentés, Mme Isabelle LEGRAND est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de la dernière réunion envoyé par courriel sécurisé à tous les conseillers municipaux est adopté à l'unanimité des présents.

RETROCESSION DU LOTISSEMENT RUE DU SAC

Monsieur le Maire expose :

Vu le Permis d'Aménager N° PA06013017T0001 du 24/10/2017, modifié le 23/03/218 autorisant IMMO AMENAGEMENT à créer un lotissement de 34 lots à bâtir et 1 lot voué à recevoir du logement collectif, situé rue du Sac,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 22/05/2020,

Vu la demande de r trocession formul e par la soci t  IMMO AMENAGEMENT, pour l'euro symbolique, de la voirie et accessoire de voirie, espaces verts et r seau  clairage public situ s sur ce lotissement,

Vu la convention pr sent e pr voyant la r trocession pour incorporation dans le domaine public des espaces et  quipements communs du lotissement,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la r trocession et l'int gration pour l'euro symbolique, de la voirie et accessoire de voirie, espaces verts et r seau  clairage public du lotissement, situ  au pr alable rue du Sac, et portant dor navant les noms de rues suivants : rue des Bl s dor s, rue des Ch taigniers, rue des Noyers, dans le domaine public, suivant la convention pr sent e.

Une majorit  de conseillers demande   sursoir la d cision, la convention n'ayant  t e re ue qu'aujourd'hui. Il serait judicieux de demander   la communaut  de communes de l'examiner.

Il convient aussi de prendre en compte qu'un lot n'est toujours pas b ti, et qu'il serait pr f rable que la r trocession n'intervienne qu'apr s l'ach vement de la maison.

Apr s en avoir d lib r , le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 5 abstentions d cide :

- D'accepter la r trocession et l'int gration pour l'euro symbolique, de la voirie et accessoire de voirie, espaces verts et r seau  clairage public situ s sur ce lotissement, tel qu'indiqu  dans la convention, **sous r serve que les espaces communs soient, au jour de la signature chez le notaire, tondu et propres et que les installations soient en parfait  tat,**
- D'autoriser le Maire   signer la convention pr sent e
- D'autoriser le Maire   signer les actes n cessaires   cette int gration dans le domaine public et plus particuli rement l'acte notari 
- Que tous les frais de Notaire seront   la charge exclusive de la soci t  IMMO AMENAGEMENT.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Longuet rappelle que suite au vote du budget, deux associations n'avaient pas pr sent  de dossiers complets.

Le Sporting-Club de Catenoy (badminton) n'a pas   ce jour envoy  le compl ment d'informations demand .

Le Comit  des F tes a envoy  un dossier complet, enrichi d'un devis pour motiver le montant de la subvention demand e.

Apr s d lib ration, les membres du Conseil Municipal,   l'unanimit  des pr sents et repr sent s donnent leur accord pour qu'une subvention soit allou e au comit  des f tes.

Apr s d lib ration sur la somme   allouer, une subvention de 1000.00 euros est attribu e par 9 voix pour et 4 contre, cette d pense  tant imput e au chapitre 65 au compte 6574.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal sur l'avanc e de certains dossiers :

- Travaux de l' glise : Ils reprennent « tout doucement ».
- Parking rue Saint-Antoine : travaux r alis s aujourd'hui.
- Semelle du bungalow du terrain de p tanque : Les travaux seront r alis s quand les dimensions pr cises du b timent seront connues.
- M Dufour de la soci t  d' tudes SECT doit revenir prochainement sur les d cisions et les arbitrages que le conseil devra prendre quant   sa proposition sur la s curit  routi re du village.
- Zones d'acc l ration des  nergies renouvelables : Nous devons nous r unir pour d finir ces zones, pour ensuite en informer la population.
- Projet de micro-cr che priv e   Catenoy : une pr sentation en a  t e faite, et la structures pourrait accueillir 12 enfants maximum.

- Chemins de randonnée : En association avec Catenoy, la Vie comme Avant, le Groupement forestier du Bois des Côtes ont créé des chemins de randonnés, fléchés, sécurisés, et ont bénéficié d'un partenariat financier sur trois ans avec le Conseil Départemental. Une rencontre avec Mme Borgoo, Vice-Présidente en charge de l'écologie aura lieu sur site le 11 juin.
- Vente immobilière du 10 rue de Sacy-Le-Grand : Madame Ducrocq a été mandatée pour examiner les possibilités et estimer le prix de vente de la propriété. Elle nous préconise de vendre en deux lots. Nous sommes dans l'attente de son rapport.
- Il est demandé au groupement forestier du Bois des Côtes de bien vouloir procéder à des coupes d'arbres sur une bande d'environ trois mètres, et ce derrière le mur « sud » du cimetière, pour que les chutes d'arbres n'endommagent pas la clôture et éviter que le columbarium ne verdisse.

Monsieur HONORÉ nous signale avoir vu, et entendu, à plusieurs reprises, une moto, non immatriculée circuler à vive allure et bruyamment dans les rues du village, notamment rue Saint-Vaast.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et dix-huit minutes.

Approuvé par le Conseil Municipal le : *1^{er} juillet 2024*



La secrétaire de séance

Isabelle LEGRAND



Le Maire,

Michel RUBÉ

